



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS
SÉANCE DU JEUDI 23 MARS 2017 À 18 HEURES 30
SALLE DANGOU LESCOUZERES
(sur convocation du 16 mars 2017)

Président

Nombre de conseillers : 9

Nombre de membres nommés : 9

Présents : 11

Absents représentés : 3

Absent excusé : 1

Absents : 4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS
Séance du 23 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois du mois de mars à 18 heures 30, le conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 16 mars 2017, s'est réuni en session ordinaire, au siège de MACS à Saint Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Madame Frédérique Charpenel.

Présents :

Mesdames Frédérique CHARPENEL, Pierrette MICHELENA et Françoise TROCCARD ;

Messieurs Pierre ATHANASE, Benoît DARETS, Michel DOFFEMONT, Alain JEAN, Pierre LAFFITTE, Alain LAVIELLE, Yves MONGROLLE et Jérôme PETITJEAN.

Absents représentés :

Madame Maité GRAFF a donné pouvoir à Monsieur Pierre LAFFITTE, Madame Sabine RICHARD a donné pouvoir à Madame Frédérique CHARPENEL et Monsieur Michel PENNE a donné pouvoir à Monsieur Pierre ATHANASE.

Absent excusé :

Monsieur Éric KERROUCHE.

Absents :

*Mesdames Nelly BETAILLE, Corinne LAFITTE et Elisabeth LARTIGUE ;
Monsieur Pascal SHWINDOWSKY.*



OBJET : REPRISE PAR ANTICIPATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2016 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2017
Rapporteur : Madame Frédérique Charpenel

Conformément à l'article L. 2311-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire, au 31 janvier, avant même l'adoption du compte administratif et du compte de gestion. Ainsi, l'organe délibérant peut, au titre de l'exercice clos N-1, procéder à la reprise anticipée des résultats de cet exercice.

Lors du vote du compte administratif, avant le 30 juin 2017, les résultats seront définitivement arrêtés et le conseil d'administration devra, si les résultats définitifs font apparaître une différence avec les montants repris par anticipation, procéder à la régularisation dans la plus proche décision budgétaire.

La reprise des résultats de l'exercice 2016 par anticipation est destinée à la couverture des besoins de financement du budget primitif 2017.

Afin de satisfaire aux exigences de la nomenclature M14, cette reprise anticipée doit être justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public, accompagnée d'un tableau des résultats de l'exécution du budget 2016 visé par le comptable public et accompagnés de l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-5 et R. 2311-13 ;

CONSIDÉRANT les résultats de l'exercice 2016 et la possibilité de les reporter, par anticipation, sur le budget primitif 2017 pour couvrir des besoins de financement ;

décide :

- d'approuver les tableaux des résultats de l'exécution du budget principal du CIAS,
- de reporter, par anticipation, les résultats 2016 sur le budget primitif 2017, tels que décrits sur les tableaux annexés à la présente,
- de s'engager, si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation au budget primitif 2017, à procéder à leur régularisation dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et avant la fin de l'exercice,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
A Saint-Vincent-de-Tyrosse, le 23 mars 2017



Pour le président,
par délégation
La vice-présidente,

Frédérique Charpenel
Frédérique Charpenel



PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT ANTICIPEE 2016
AU BUDGET PRINCIPAL 2017

Résultat de l'exercice en fonctionnement	=	+ 148 091.42
Solde d'exécution de la section d'investissement	=	+ 38 172.14
Solde Restes à réaliser au 31/12/2016	=	- 17 111.00
Besoin de financement	=	0
Proposition d'affectation du résultat	=	+148 091.42
Proposition de résultat reporté BP 2017 section de fonctionnement	=	+148 091.42
Proposition de résultat reporté BP 2017 section d'investissement	=	+ 38 172.14

A Saint Vincent de Tyrosse, le 17.12.2016

Le Receveur Communautaire,

Brigitte DEVAUX

L'Inspecteur divisionnaire
Brigitte DEVAUX

Le Conseil d'administration est invité à se prononcer sur cette reprise anticipée des résultats



BUDGET PRINCIPAL CIAS

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires	61 672,14	5 828 122,66	5 889 794,80
Titres de recettes émis	19 918,56	5 389 816,09	5 409 734,65
Recettes nettes	19 918,56	5 179 232,45	5 199 151,01
DEPENSES			
Prévisions budgétaires	61 672,14	5 828 122,66	5 889 794,80
Mandats émis	3 600,00	5 990 286,58	5 993 886,58
Dépenses nettes	3 600,00	5 354 045,13	5 357 645,13
RESULTAT PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2016	16 318,56	- 174 812,68	- 158 494,12

	Résultat prévisionnel 2016	Résultat restes à réaliser	Résultats prévisionnels globaux 2016
INVESTISSEMENT	38 172,14	- 17 111,00	21 061,14
FONCTIONNEMENT	148 091,42		148 091,42
RESULTAT	186 263,56	- 17 111,00	169 152,56